

# RNI

## NOUVEAU PONT SUR LA RIVIÈRE SAINT-DENIS



### AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PIÈCE 01- SOMMAIRE VERSION 2

GRANDS CHANTIERS RÉGIONAUX  
La Réunion que nous construisons ensemble



LES CHANTIERS ROUTIERS  
LE TRANSPORT PUBLIC RÉUNIONNAIS

Affaire	Phase	Domaine	Nature	Émetteur	Numéro	Ind
39966	ADM	ENV	SOM	INV	70200	E00

Fiche de suivi des documents

Indice	Date	Commentaires	Établi	Vérifié	Validé
A00	26/04/2018	Première version	CCL	CFA	FGO
B00	06/07/2018	Prise en compte rmq MOA	CCL	CFA	FGO
C00	24/07/2018	Mise à jour	CFA	CFA	FGO
D00	10/10/2018	Prise en compte demandes DEAL	CFA	CFA	FGO
E00	29/01/2019	Prise en compte rmq MOA	BSI	CFA	FGO

## CONTENU DU DOSSIER AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Pièces	Codification						Titre	
<b>Pièces communes</b>								
01	39966	ADM	ENV	SOM	INR	70200	E00	Autorisation Environnementale Unique - sommaire
02	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70210	D00	Préambule - guide de lecture
03	39966	ADM	ENV	RAP	INR	70220	C00	Note de présentation non technique
04	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70230	D00	Référence du pétitionnaire - Rubriques
05	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70240	B00	Plan de Situation
06	39966	ADM	ENV	RAP	INR	70250	C00	Maîtrise Foncière
07	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70260	D00	Éléments graphiques
08	39966	ADM	ENV	PLA	INV	70261	A00	Enjeux liées à l'eau
09	39966	ADM	ENV	PLA	INV	70262	A00	Risques naturels
10	39966	ADM	ENV	PLA	INV	70263	B00	Milieu humain
11	39966	ADM	ENV	PLA	INV	70264	B00	Synthèse des enjeux
12	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70265	C00	Plan masse
13	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70266	C00	Carnet de coupes fonctionnelles
14	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70267	B00	Plan de l'assainissement du projet
15	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70268	C00	Plan de plantations
16	39966	ADM	ENV	PLA	INR	70271	B00	Plan des installations et accès
<b>Étude d'impact</b>								
17	39966	ADM	ENV	SOM	INR	70300	E00	Étude d'impact - sommaire
18	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70310	E00	Résumé non technique
19	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70320	E00	Description du projet
20	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70330	E00	État initial
21	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70340	E00	Document d'incidences et mesures
22	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70350	B00	Solutions de substitution – scénario de référence
23	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70360	B00	Méthodes abréviations et glossaire
<b>Autorisation au titre de la loi sur l'eau</b>								
24	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70400	E00	Autorisation au titre de la loi sur l'eau
<b>CNPN</b>								
25	39966	ADM	ENV	RAP	INV	70500	F00	CNPN
<b>Liste des pièces AEU</b>								
26	39966	ADM	ENV	LIS	INR	70700	C00	Liste des pièces AEU

### Annexes

A	Etude Hydraulique - CEREMA
B	Diagnostic complémentaire pollution – AEU/LACQ
C	Inventaires écologiques terrestres - ECOMED
D	Etude Hydraulique HYDRETUDE
E	Rapport de mesures du bruit - A2MS
F	Rapport de mesures de la qualité de l'air - ATMO
G	Note Hydraulique Complémentaire - CEREMA
H	Concertation publique - Bilan
I	Courrier de l'ONF – dispense demande défrichement
J	CEREMA G2 PRO
K	GLOBICE Étude mammifères marins - NRL

## COMPLÉMENTS APPORTÉS DEPUIS LA VERSION 1

Questions, demande de compléments	Emplacement des modifications
<b>2.1 Milieux Aquatiques (avis de l'unité police de l'eau de la DEAL du 18 septembre 2018)</b>	
2.1.1 Prélèvements en eau superficiels	Pièce 19 paragraphe 8.2 Pièce 20 paragraphe 3.6.5
2.1.2 Eaux souterraines	Pièce 21 paragraphe 1.2.5
2.1.3 Milieu marin	Pièce 20 paragraphe 3.7 et 5 Pièce 21
2.1.4 Dispositions en phase de travaux	Pièce 19 paragraphe 8.2 à 8.6 Pièce 24 paragraphe 2.4.2 à 2.4.6 Pièces 21 paragraphe 1.2.5, 1.2.6
Description des travaux à compléter	Pièce 19 paragraphe 8.2 à 8.6 Pièce 24 paragraphe 2.4.2 à 2.4.6
Mesure de réduction MR5 : préciser les disposition usuelles	Pièce 21 paragraphe 1.2.6
Prévoir des mesure d'accompagnement pour les pêcheurs	Pièce 21 paragraphe 1.5.5.1 : nous proposons 3 mesure de réduction supplémentaires
2.1.5 Gestion des eaux pluviales et des pollutions en phase d'exploitation	
Insérer uns cartographie de BV lisible	Pièce 19 paragraphe 6.2.2 Pièce 24 paragraphe 2.3.5.2 Pièces 21 paragraphe 1.2.6
Corriger le coefficient de ruissellement	Il ne s'agissait pas d'une erreur de calcul, mais d'une erreur de frappe dans le tableau. Correction effectuée : Pièce 19 paragraphe 6.2.4.5 Pièce 24 paragraphe 2.3.5.4.5
Précisions au sujet des ouvrages de rejet en mer	Pièce 14 Pièce 19 paragraphe 6.4.1 Pièce 24 paragraphe 2.3.7.1 Pièces 21 paragraphe 1.2.6
Bassin de traitement et absence de traitement rive droite	Pièce 19 paragraphe 6.4.1 Pièce 24 paragraphe 2.3.7.1 Pièces 21 paragraphe 1.2.6
2.1.6 Mesure de réduction d'impact	Pièces 21 paragraphe 1.2.6
<b>2.2 Espèces protégées (avis de l'unité biodiversité de la DEAL du 11 septembre 2018)</b>	
2.2.1 Espèces à prendre en compte	Pièce 21 paragraphe 1.4.1 à 1.4.3
2.2.2 Mesure d'évitement	
a) Mesure ME9 « Évitement dans le cadre de la conception du projet »	Mesure supprimée
b) Mesure ME10 « Évitement préalable aux travaux : réduction de l'emprise des travaux »	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 22 et 23
c) Mesure ME11 « Passage préalable d'un écologue »	Mesure supprimée

d) Mesure MR20 « Réduction des nuisances liées aux éclairage nocturnes en phases travaux et exploitation »	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 26
e) Mesure MR21 « Mise en œuvre d'une procédure en cas de découverte de nids d'oiseaux protégés »	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 27
f) Mesure en faveur du caméléon <i>Furcifer Pardalis</i>	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 28
g) Mesure MR77 « Canalisation temporaire du cours d'eau en période d'étiage et pêche de sauvegarde avant les travaux »	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 29
2.2.3 Mesure d'accompagnement	
a) Mesure MA2 « plantation d'espèces indigènes »	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.2
b) Mesure MA3 « lutte active contre <i>Agama agama</i> »	Mesure supprimée
2.2.4 Autres observations	
<b>2.3 Sites et sols pollués</b>	
2.3.1 Avis du service prévention des risques et environnement industriels de la DEAL du 14 septembre 2018	Pièce 20 paragraphe 3.4 Pièce 21 paragraphe 1.2.4 Annexe B
2.3.2 Avis de l'ARS du 10 septembre 2018	Pièce 20 paragraphe 3.4 Pièce 21 paragraphe 1.2.4 Annexe B
2.4 règles d'urbanisme (avis du service aménagement et construction durables de la DEAL du 26 septembre 2018)	
Disposition particulières au littoral	Pièce 20 paragraphe 2.1.4
Plan Local d'urbanisme	Pièce 4 paragraphe 2.4.2
2.5 Compléments relatif à la maîtrise foncière des terrains (avis de l'unité police de l'eau du 18 septembre 2018)	Pièce 6
2.6 Remarque sur l'étude d'impact et le scénario de référence	Pièce 20 paragraphe 16 et 17
2.7 Compléments destinés à améliorer la lisibilité du dossier	
Pièce 19 p. 51 carte des emprise de travaux	Corrigé pièce 19 p. 62
Pièce 20 p. 82 à 91 renvois aux numéro d'illustration erronés	Corrigé pièce 20
Pièce 21 p. 23 : la mesure de réduction MR17 évoque une présentation schématique du dispositif anti-affouillement, le schéma est manquant	Pièce 21 paragraphe 1.3.3.1
Pièce 21 p. 25 : la présentation des habitats détruits mériterait une présentation cartographique	Pièce 21 paragraphe 1.4.1
Pièce 21 p. 30 : la description des 6 cas envisagés est absente	Ajouté pièce 19 p. 62
Pièce 21 p. 55 : les mesures liées à l'aménagement des espaces verts n'ont pas a être intégrées aux mesures environnementales	Supprimé
Pièce 24 p. 3 les références réglementaires doivent être complétées	Corrigé (même emplacement)
Annexe A les image d'illustration des pages 64 à 96 n'apparaissent pas	Annexe A
Annexe C : fournir la version définitive	Annexe C version définitive
Les plans de plantation ne sont pas complets	Pièce 15

Illustrer les dégagement visuels devant la préfecture	Pièce 19 Paragraphe 3.1.2
Joindre le courrier de l'ONF	Annexe I
Supprimer dans la pièce 18 la mention inutile d'une DUP	Supprimé
Intégrer au dossier un récapitulatif des procédures	Intégré à la pièce 04

Prescriptions envisagées	Emplacement
<b>3.1 Prescriptions d'ordre général</b>	
Imposer la réalisation d'un levé topographique préalable au démarrage des travaux afin de faciliter la remise en état ultérieure	Pièce 21 paragraphe 1.5.5.1 MR 31
Les terres excavées au niveau du site polluée en rive Gauche seront évacuées et traitées dans les filières adéquates	Pièce 21 paragraphe 1.2.4 MR 3
l'ensemble des déblais du site devront d'une manière générale être évacués dans des filières autorisées	Pièce 21 paragraphe 1.2.3.2.2 mesure MR 2
La centrale à boue sera préférentiellement implantée en lit majeur	Pièce 21 paragraphe 1.3.3.1 MR 19
<b>3.2 prescription relatives à la protection du milieu aquatique</b>	
Dépose du ponceau et de ces culées en cas d'alerte météorologique	Pièce 21 paragraphe 1.2.6.2 MR 13
Stationnement, lavage, et ravitaillement réalisé en dehors du lit majeur	Pièce 19 paragraphe 8.2 à 8.6
Limitation de la mise en place de géotextile aux emprises les plus sensibles	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 26
<b>3.3 Prescriptions relative à la protection des milieux naturels</b>	
Défrichement proscrits pendant les période de reproduction des oiseaux d'eau et des oiseaux à lunettes gris	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 24
Éclairages compatibles avec les préconisations SEOR	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.1 MR 27
L'origine des spécimens végétaux plantés devra être certifiée	Pièce 21 paragraphe 1.4.4.2 MA 2
<b>3.4 Prescriptions relatives à la protection de la santé publique</b>	
l'envol des poussière devra être contrôlé pendant le chantier	Pièce 21 paragraphe 1.2.4.2 mesure MR 5
Le site sera interdit d'accès au public pendant tout le chantier et il n'y aura pas de mobilier type bancs et tables sur ce secteurs	Pièce 21 paragraphe 1.2.4.2 mesure MR 6
Les sols pollués seront confinés sous les remblais du projet	Pièce 21 paragraphe 1.2.4.2 mesure ME 2
Le diagnostic sera remis au gestionnaire du site	Pièce 21 paragraphe 1.2.4.2 mesure ME 4
Les méthodes « barrières » devront être pérennes et viables	Annexe B
En phase chantier la section 2 de l'arrêté n°037/DRASS/SE seront respectés	Pièce 21 paragraphe 1.7.4 mesure MR 39

## LISTE DES MESURES (PIÈCE 21)

Numéro	Désignation	Paragraphe
<b>Évitement</b>		
ME 1	Contrôle de la provenance des matériaux	1.2.3.2
ME 2	Confinement de la pollution	1.2.4.2
ME 3	action sur les végétaux et les plantes	1.2.4.2
ME 4	Communication – Information relatif aux sols pollués	1.2.4.2
ME 5	Dispositif de retenue sur ouvrage	1.2.5.2
ME 6	Interdiction des prélèvements dans la nappe	1.2.5.4
ME 7	Implantation de l'ouvrage hors d'eau pour la crue centennale	1.2.7.2
ME 8	Implantation des culées en-dehors du lit mineur	1.2.7.2
ME 9	Conservation des endiguements	1.2.7.2
ME 10	Discrétion du pont	1.8.3
ME 11	Conservation des arbres protégés	1.8.3
ME 12	Bâtiments protégés	1.8.3
<b>Réduction</b>		
MR 1	soigner l'intégration paysagère du projet de terrassement	1.2.2.2
MR 2	Optimisation des déblais / remblais	1.2.3.2
MR 3	Gestion des terres excavées	1.2.4.2
MR 4	Port des EPI	1.2.4.2
MR 5	Limitation de l'envol des poussières	1.2.4.2
MR 6	Limitation de l'accès au site au public	1.2.4.2
MR 7	Besoin en eau du chantier	1.2.6.2
MR 8	Mesures de réduction des risques de pollution accidentelle des eaux	1.2.6.2
MR 9	Mesures à appliquer en cas de pollution accidentelle	1.2.6.2
MR 10	Mesures de réduction des dépôts de matières en suspension vers les eaux superficielles (et souterraines)	1.2.6.2
MR 11	Réalisation des appuis en rivière en période sèche	1.2.6.2
MR 12	Maintien de la transparence hydraulique au droit de la PF de travaux	1.2.6.2
MR 13	Moyens de surveillance et procédures en cas de crue	1.2.6.2
MR 14	Mise en place d'un bassin de traitement et de confinement des pollutions	1.2.7.2
MR 15	Implantation des piles dans l'alignement des appuis de l'ouvrage existant	1.2.7.2
MR 16	Nettoyage et entretien du lit pour diminuer le risque d'embâcle	1.2.7.2
MR 17	Inspection de l'ouvrage après chaque saison cyclonique ou chaque événement majeur	1.2.7.2
MR 18	Réalisation d'un système de dissipation de l'énergie avant rejet en mer	1.2.7.2
MR 19	Positionnement de la centrale à boue	1.3.3.1

MR 20	Protection de l'ouvrage des chocs et abrasions des galets des piles du pont	1.3.3.2
MR 21	Réduction des risques d'affouillement des appuis de l'ouvrage	1.3.3.2
MR 22	Réduction des risques d'affouillement des ouvrages de soutènement des remblais d'accès	1.3.3.2
MR 23	Réduction de l'emprise des travaux	1.4.4.1
MR 24	Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces de faune à enjeux	1.4.4.1
MR 25	Stockage des déchets verts lors des défrichements	1.4.4.1
MR 26	Préservation des habitats dans le lit mineur	1.4.4.1
MR 27	Réduction des nuisances liées aux éclairages nocturnes en phases travaux et exploitation	1.4.4.1
MR 28	Mise en œuvre d'une procédure en cas de découverte de nids d'oiseaux protégés	1.4.4.1
MR 29	Déplacement d'individus de Furcifer pardalis	1.4.4.1
MR 30	Pêche de sauvegarde avant les travaux	1.4.4.1
MR 31	Levé topographique du lit préalablement aux travaux	1.5.5.1
MR 32	Remise en état à l'identique du lit de la Rivières	1.5.5.1
MR 33	Aménagements d'accès pour les pêcheurs une fois les travaux en Rivière terminés	1.5.5.1
MR 34	Conservation de la rampe des pêcheurs et d'un accès carrossable jusqu'à la cale de pêche	1.5.5.1
MR 35	Validation des schémas et plans de circulation par le MOA, la commune et les AOT	1.6.3
MR 36	Communication/information des usagers sur les contraintes des travaux	1.6.3
MR 37	Maintien des sens de circulation	1.6.3
MR 38	Mise en place d'itinéraire de déviation	1.6.3
MR 39	Limitation du bruit et des vibrations dus aux travaux	1.7.4
MR 40	Mise en place d'une procédure de gestion des plaintes	1.7.4
MR 41	Limitation des poussières issues des travaux	1.7.4
MR 42	Utilisation d'engins et matériels de chantier conformes	1.7.4
MR 43	Nettoyage régulier du chantier et remise en état des espaces utilisés pour le chantier	1.8.3
MR 44	Mise en place d'itinéraires temporaires afin de conserver au maximum les possibilités d'accès sans mettre en danger les usagers	1.8.3
MR 45	Aménagements cohérents avec l'existant et répondant au règlement de l'AVAP	1.8.3
MR 46	Réalisation d'une campagne de fouille archéologiques	
<b>Accompagnement</b>		
MA 1	suivi piézométrique de la nappe d'accompagnement de la rivière Saint-Denis avant les travaux	1.2.5.4
MA 2	Plantations d'espèces indigènes	1.4.4.2

MA 3	Suivi des mesures environnementales	1.4.4.2
MA 4	Système d'information et de communication avec les pêcheurs	1.5.5.2